DIGRESSIONS PHILOSOPHIQUES AUTOUR DE LA NOTION DE JUSTICE

∴

La justice, toute valeur la suppose, toute humanité la requiert. Non pas qu'elle tienne lieu de bonheur, mais aucun bonheur n'en dispense.

Et de suite, une question, type « question du bac » : s'il fallait, pour sauver l'humanité, condamner un innocent, faudrait-il s'y résigner ?
Personnellement, je réponds « non ». Le jeu n'en vaut pas la chandelle, ou plutôt, ce serait une ignominie. Mais certains peuvent ne pas partager mon avis.
Si la justice n'est qu'un contrat d'utilité, comme le définit Epicure, ou une maximalisation du bien-être collectif, il pourrait être juste, pour le bonheur de presque tous, d'en sacrifier quelques-uns, soient-ils innocents, soient-ils sans défense.
Or, c'est ce que la justice interdit, ou doit interdire.
Elle vaut mieux et plus que le bien-être ou l'efficacité, et ne saurait, fut-ce pour le bonheur du plus grand nombre, leur être sacrifiée.

A quoi d'ailleurs pourrait-on légitimement sacrifier la justice, puisque sans elle il n'y aurait ni légitimité, ni illégitimité ?
Et au nom de quoi, puisque même l'humanité, même le bonheur, même l'amour ne sauraient valoir sans la justice ?
La justice me paraît être ce sans quoi les valeurs cesseraient d'en être (on parlerait alors d'intérêts ou de mobiles), ou alors ne vaudraient rien.

Mais qu'est-elle ? Que vaut-elle ?

La justice doit s'entendre en deux sens :
- comme conformité au droit.
- Comme égalité ou proportion.

Nous avons tous entendu de petits enfants dire « c'est pas juste ». Ils le disent parce qu'ils ont moins que les autres, ou au moins, moins que ce qu'ils considèrent devoir recevoir.
De même, l'adulte juge injuste, aussi bien l'écart trop criant des richesses (c'est en ce sens surtout qu'on parle de justice sociale), que la transgression de la loi (dont l'institution judiciaire aura à connaître).
A l'inverse, le juste est celui qui ne viole ni la loi, ni les intérêts légitimes d'autrui, ni le droit en général, ni les droits des particuliers.

La justice se joue toute entière dans ce double respect de la <u>légalité</u> dans la cité, et de <u>l'égalité</u> entre les individus.
Ces deux sens, quoique liés, n'en sont pas moins différents.

Au sens de la légalité, la justice est de fait, et sans autre valeur que circulaire. Aristote écrivait « toutes la actions prescrites par la loi sont justes ». Mais qu'est-ce que ça prouve, si la loi n'est pas juste ?
Quelle justice, si le juge n'est pas tenu de respecter la loi, et surtout l'esprit de la loi, davantage que ses propres convictions morales ou politiques ?
Le fait de la loi (la légalité) importe plus que sa valeur (sa légitimité), ou plutôt en tient lieu. Autrement, pas d'Etat, autrement, pas de droit, autrement, pas d'Etat de droit.

Aujourd'hui, c'est l'autorité, non la vérité, qui fait la loi. Les plus nombreux, mais pas les plus justes et les plus intelligents, l'emportent et font la loi. Le souverain même s'il est le peuple, n'est pas toujours juste, loin s'en faut.
Quand l'égalité et la légalité s'opposent, où est la justice ?

Citons encore un ancien, en l'occurrence Platon (in « République ») : « le justice est ce qui garde à chacun sa part, sa place, sa fonction, préservant ainsi l'harmonie hiérarchisée de l'ensemble ».
Mais est-il juste de donner à tous les mêmes choses quand ils n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes mérites ? Est-il juste d'exiger de chacun les mêmes choses, quand ils n'ont pas les mêmes capacités ni les mêmes charges ?
Alors, comment maintenir l'égalité entre hommes inégaux ? Ou la liberté entre égaux ?

Constatons qu'en pratique, le plus fort l'emporte ; c'est ce qu'on appelle la politique. Et le régime démocratique n'est pas en mesure de combler cet abîme.
Force est de constater que rien ne garantit que la volonté générale soit toujours juste. La loi est la loi, qu'elle soit juste ou pas. Mais elle n'est pas la justice, et c'est ce qui nous renvoie au second sens : la justice, non comme un fait (la légalité), mais comme une valeur (l'égalité, l'équité).

Elle n'est possible qu'à condition de mettre entre parenthèses les différences individuelles et l'attachement de chacun, même justifié, à ses intérêts égoïstes.
La justice n'est ni égoïsme, ni altruisme, mais pure équivalence des droits, attestée ou manifestée par l'interchangeabilité des individus. Tous sont différends, attachés à leurs intérêts propres qui les opposent. La condition de la justice est que chacun puisse se mettre à la place de tout autre.

Etre juste, au sens moral, c'est refuser de se mettre au-dessus des lois et des autres. Autrement dit, la justice est une vertu par laquelle chacun tend à surmonter la tentation inverse, qui consiste à se mettre plus haut que tout, et à tout sacrifier à ses désirs et à ses intérêts. C'est le contraire de l'égoïsme, de l'égocentrisme, ou, à tout le moins, le refus de s'y abandonner.

IL n'y a rien dans la nature qui puisse être la chose de l'un ou de l'autre, tout appartient à tous.
La justice n'est possible qu'autant que les hommes la veulent d'un commun accord, et qu'ils la font.
Par voie de conséquence, il n'existe pas de justice à l'état de nature, ni de justice naturelle. Toute justice est humaine, toute justice est historique : pas de justice sans lois, ni sans culture, pas de justice sans société.

A l'inverse, peut-on envisager une société sans justice ? Quelle est la société qui pourrait survivre sans lois, aussi bien juridiques que morales ?
On pourrait imaginer quelques hypothèses où la justice, cessant d'être nécessaire ou utile, cesserait de valoir en tant que telle. Parmi elles :

La première hypothèse : la séparation totale des individus.
Ca me paraît la plus forte : la justice réglant nos rapports à autrui, dans la solitude, elle serait sans objet et sans pertinence. Etre juste n'est possible qu'en référence aux autres. Juger, c'est toujours peu ou prou comparer. C'est en cela que toute justice, même réflexive, est sociale.

Une seconde hypothèse : l'abondance absolue.
Même dans un monde où chacun bénéficierait de tout sans limites, il resterait possible de calomnier son voisin ou de condamner un innocent. Ce serait aussi injuste que dans les sociétés connaissant la pénurie. Dans cette hypothèse, serions nous quitte avec la justice, au seul motif que nous n'avons jamais volé ?

Une troisième hypothèse : la misère ou la violence extrême et généralisée (par exemple, un contexte de guerre)
Dans ce cas de figure, les strictes lois de la justice se trouvent suspendues, et font place aux motifs plus impérieux de la nécessité et da la préservation individuelle. C'est du moins, le point de vue de certains philosophes.
Pourtant, l'expérience des camps nazis ou staliniens réfute cette affirmation. Même au cœur des camps, même dans les conditions les plus extrêmes, les hommes ont conservé le choix entre le bien et le mal, sauf s'ils ont choisi de faire le jeu de leurs bourreaux. Dans le même temps où certains se comportaient en collaborateurs, d'autres organisaient la résistance et la solidarité, protégeaient les plus faibles, et essayaient de rétablir, au milieu de l'horreur, comme un semblant de droit ou d'équité. Dans ce contexte, la justice a pu changer de forme, mais elle n'a pas disparu.
La rareté des justes ne justifie pas qu'on les oublie.

Le souhaitable est que lois et justice aillent dans le même sens. Lourde responsabilité dans nos démocraties, pour le pouvoir législatif ! Pourtant, on ne peut pas faire porter le chapeau à nos parlementaires : tout pouvoir est à prendre, ou à défendre, et personne n'obéit innocemment !
Mais ce serait se méprendre que de rêver d'une législation absolument juste qu'il suffirait d'appliquer : le justice ne saurait être tout entière contenue dans les dispositions générales d'une législation.
C'est pourquoi, en son sommet, elle est équité : parce que l'égalité qu'elle vise ou instaure est une égalité de droits malgré les inégalités de fait, et même souvent, malgré celles qui naîtraient d'une application trop mécanique ou trop intransigeante de la loi.

A l'homme équitable, la légalité importe moins que l'égalité, ou alors, il sait corriger les rigueurs et les abstractions de la première par les exigences plus souples et complexes de la deuxième.
L'équité ne va pas sans intelligence, sans prudence, sans courage, sans fidélité, sans générosité, et sans tolérance. C'est là qu'elle rejoint la justice, en qualité de vertu générale.

Et le juste, qu'est-ce qu'un juste ?
C'est quelqu'un qui met sa force au service du droit et des droits, et qui, décrétant en lui l'égalité de tout homme avec tout autre malgré les inégalités de faits ou de talents qui sont innombrables, instaure un ordre qui n'existe pas, mais sans lequel aucun ordre ne saurait jamais nous satisfaire.
Le monde résiste, l'homme résiste. Il nous faut résister, et résister d'abord à l'injustice que chacun porte en soi, et qui est soi.
C'est pourquoi le combat pour la justice n'aura jamais de fin.

Cette seconde approche touche à la morale d'avantage qu'au droit.

Quand la loi est injuste, il est juste de la combattre. Il peut même être juste, parfois, de la violer. Ainsi ont procédé les résistants contre le régime de Vichy.

Je le disais, la loi est la loi, qu'elle soit juste ou pas : aucune démocratie, aucune république ne sont possibles si l'on obéi qu'aux lois que l'on approuve. Oui, mais aucune n'est acceptable s'il faut, par obéissance, renoncer à la justice ou tolérer l'intolérable.
Tout est une question de degrés qu'on ne peut pas résoudre une fois pour toutes : parfois il faut obéir, parfois prendre le maquis, parfois désobéir tranquillement.

Le souhaitable est que loi et justice aillent dans le même sens. C'est ce à quoi, moralement, chacun de nous est tenu de s'employer en tant que citoyen. La justice st à la garde, non pas des partis politiques, mais à celle des citoyens qui les composent ou s'y opposent.

Existe-t-il des justes pour défendre la justice ? Et qu'est-ce qu'un juste ? Celui qui respecte la légalité ? Non, par ce qu'elle peut être injuste. Celui qui respecte la loi morale ? Plusieurs justes, et parmi eux Montaigne, en nient l'existence.
Si la loi morale existait, si elle nous était connue, on aurait moins besoin de justes : la justice suffirait. Ce n'est pas la justice qui fait les justes, c'est plutôt l'inverse. Mais comment, s'ils ne la connaissent pas ? L'égalité n'est pas tout. Serait-il juste le juge qui infligerait la même peine à tous la accusés ? Serait-il juste la professeur qui donnerait la même note à tous les élèves ?
On peut considérer que peines et notes doivent être, plutôt qu'égales, proportionnées au délit ou au mérite. Sans doute, mais qui en jugera ? Et selon quel barème ? La loi répond à peu près à cette question, mais pas la justice. Il faut pourtant déterminer un critère, même approximatif, et un principe, même s'il doit s'avérer incertain.
Le principe, sans s'y limiter, doit être du côté d'une certaine égalité, ou réciprocité, ou équivalence entre individus. C'est ce que représente le symbole de la balance, dont les deux plateaux sont en équilibre, ou doivent l'être.

La justice est la vertu de l'ordre, mais équitable, et de l'échange, mais honnête. Echange mutuellement avantageux, c'est bien sur la cas le plus favorable, et peut-être le plus fréquent : quand j'achète ma baguette chez le boulanger, nous y trouvons tous les deux notre compte.
Mais comment garantir qu'il en soit toujours ainsi ? L'échange, pour être juste, doit s'effectuer entre égaux, ou au moins, aucune différence entre les partenaires ne doit leur imposer un échange qui serait contraire à leurs intérêts, ou à leurs volontés libres et éclairées. A l'extrême, le vol lui-même peut devenir juste, quand la propriété est injuste. Mais quand celle-ci l'est-elle, si ce n'est quand elle bafoue trop les exigences d'une relative égalité entre les hommes ?

L'égalité, qui est essentielle à la justice, est moins l'égalité entre les objets échangés (notion toujours discutable) que l'égalité entre les sujets qui échangent. Une telle égalité n'est jamais complètement réalisée.
Les justes sont ceux qui y tendent, les injustes ceux qui s'y opposent.
La justice ne devient une vertu que chez celui qui la pratique ou la fait.
Faut-il renoncer à son propre intérêt ? Certainement pas. Mais il faut le soumettre à la justice, non l'inverse.

Le principe est donc l'égalité des hommes entre eux, telle qu'elle résulte de la loi ou qu'elle est moralement présupposée, au moins en droit, et fut-ce contre les inégalités de fait les plus évidentes, les mieux établies (y compris juridiquement), voire les plus respectables.
La richesse ne donne aucun droit particulier.
Le génie, la sainteté, ne donnent aucun droit particulier.
La justice, c'est l'égalité des droits, qu'ils soient juridiquement établis ou moralement exigés.

Partir du postulat de sujets libres et égaux, c'est le principe de toute démocratie véritable, et le creuset des droits de l'homme. C'est en quoi la théorie du contrat social, bien plus que celle du droit naturel, est essentielle à notre modernité. Ce sont deux fictions, bien sur, mais l'une présuppose une réalité, alors que l'autre affirme un principe ou une volonté. Cet accord originel est hypothétique, mais cette hypothèse est nécessaire à toute représentation non théologique du droit et de la justice.
Autrement dit, le contrat social est la règle, et non l'origine, de la constitution de l'Etat. Il n'est pas le principe de sa fondation, mais celui de son administration. Il n'explique pas un devenir, il éclaire un idéal.

L'idée de justice, conçue comme coexistence des libertés sous une loi possible, ne relève pas de la connaissance, mais de la volonté. Elle n'est pas un concept théorique ou explicatif pour une société donnée, mais un guide pour le jugement, et un idéal pour l'action.

Permettez-moi de conclure ces divagations sous forme de parabole : ce royaume là nous est interdit.

Ou plutôt, nous n'y sommes déjà que pour autant que nous nous efforceons de l'atteindre.
Heureux les affamés de justice, qui ne seront jamais rassasiés !

F.·. Serge BOUR
Janvier 2010

DIVAGATIONS – NOTES

EQUITE :
Disposition à faire à chacun part égale, à respecter les droits de chacun.
Conception d'une justice naturelle qui n'est pas inspirée par les règles du droit en vigueur.
Trancher un différend selon sa conscience, sans tenir compte des règles du droit positif.

EGALITE :
Absence complète de distinction entre les hommes, sous le rapport des droits.
Conception partiellement économique, qui tend à promouvoir plus d'égalité dans les conditions d'existence, au détriment d'une certaine forme de liberté.

JUSTICE :
Consiste à respecter le droit de chacun (valeur relative).

Toutes les actions prescrites par la loi sont justes en ce sens.
Aristote (Ethique à Nicomaque)

La justice est ce qui est établi. Et ainsi toutes nos lois établies seront nécessairement tenues pour justes sans être examinées, puisqu'elles sont établies.
Pascal (Pensées)

La justice est sujette à dispute. La force est très reconnaissable et sans dispute. Ainsi, on n'a pu donner de force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit quelle était injuste, et a dit que c'était elle qui était juste. Et ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste est fort, on a fait que ce qui est fort est juste.
Pascal (Pensées)

La justice, c'est l'égalité. Je n'entends point par là une chimère, qui sera peut-être quelque jour ; j'entends ce rapport que n'importe quel échange juste établit aussitôt entre le fort et le faible, entre le savant et l'ignorant, et qui consiste en ceci, que, par un échange plus profond et entièrement généreux, le fort et le savant veut supposer dans l'autre une force et une science égale à la sienne, se faisant ainsi conseiller, juge, et redresseur.
Alain (81 chapitres sur l'esprit et les passions)

Dans tout contrat et dans tout échange, mets-toi à la place de l'autre, mais avec tout ce que tu sais, et, te supposant aussi libre des nécessités qu'un homme peut l'être, vois si, à sa place, tu approuverais cet échange ou ce contrat.
Alain (81 chapitres sur l'esprit et les passions)

JUSTE :

Il n'y a que deux sortes d'hommes, les uns justes qui se croient pêcheurs, les autres pêcheurs qui se croient justes.
Pascal (Pensées)

Est juste toute action qui permet ou dont la maxime permet à la libre volonté de tout un chacun de coexister avec la liberté de tout autre suivant une loi universelle.
Kant (Doctrines du droit)

L'équitable, tout en étant juste, n'est pas le juste selon la loi, mais un correctif de la justice légale.
Aristote (Ethique à Nicomaque)

Chez celui qui veut être profondément juste, le mensonge même devient philanthropique.
Nietzche (ainsi parlait Sarathoustra)

INJUSTE :

Le moi est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre d e tout, Il est incommode aux autres, en ce qu'il les veut asservir, car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres.
Pascal (Pensées)

Ceux qui prétendent que l'injustice est inévitable oublient qu'elle ne l'est que parce que trop de gens leur ressemblent.
J. Rostand (julien ou une conscience)